

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – RECOMMANDATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFFI	Date	26 septembre 2025
Numéro	25.167	Heure	12h00

Auteur-e(-s) : Député-e-s interpartis

Titre : Soutenir l'investissement productif dans les entreprises (amortissements immédiats)

Contenu :

Le Grand Conseil prie le Conseil d'État d'introduire la notion d'« amortissements immédiats », par exemple dans un règlement, dans l'écosystème fiscal neuchâtelois. La possibilité de déclarer des amortissements immédiats devrait être limitée dans la mesure où ceux-ci ne diminuent pas trop substantiellement le bénéfice net par rapport aux exercices passés, selon un taux qu'il reste à déterminer.

Développement (facultatif) :

Les amortissements immédiats sont une disposition propre du canton de Berne. Ils représentent une mesure fiscale peu bureaucratique et élégante, permettant de réduire la charge de l'imposition pour les entreprises qui investissent dans leur outil de production. L'ordonnance sur les amortissements du canton de Berne (OAm) prévoit cette disposition et est assortie de conditions comptables liées au bénéfice net. La possibilité de faire appel aux amortissements immédiats ne s'applique qu'aux immobilisations corporelles meubles (et autres exceptions précisées dans l'ordonnance).

À l'heure où les nouveaux droits de douane états-uniens affectent lourdement nos entreprises exportatrices, il s'agit d'encourager les investissements productifs qui permettent d'améliorer leur agilité et leur diversification en ces temps incertains et volatils. Cette disposition n'est pas une réduction de l'impôt sans contrepartie, dans la mesure où ses conditions découlent directement d'investissements qui profitent à la santé de l'entreprise, et visent à conserver de la substance dans celle-ci, et par là même de l'emploi.

Sources :

- [Loi sur les contributions directes \(LCDir\) \(Neuchâtel\)](#)
- [Ordonnance sur les amortissements \(OAm\) \(Berne\)](#)
- [Explications des amortissements immédiats \(Berne\)](#)
- [Loi sur les impôts \(LI\) \(Berne\)](#)

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Maxime Auchlin

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Mireille Tissot-Daguet	Brigitte Leitenberg	Blaise Fivaz
Mauro Moruzzi	Jennifer Hirter	Manon Freitag
Armelle von Allmen Benoit	Sophie Rohrer	Jean-Pierre Brechbühler
Quentin Di Meo	Stéphane Fasel	Sloane Studer
Cédric Haldimann	Christophe Ummel	Jonathan Marty
Natacha Stauffer	Francis Krähenbühl	Michelle Grämiger
Edith Aubron Marullaz	Stéphane Rosselet	Christophe Peter
Boris Keller	Martial Robert-Nicoud	Jean Fehlbaum
Isabelle Augsburg	Caroline Juillerat	Gregory Huguelet-Meystre
Daniel Berger	Niels Rosselet-Christ	Raymond Clottu
Roxann Barbezat	Quentin Geiser	Christiane Barbey

Evan Finger	Damien Schär	Loïc Frey
Jennifer Angehrn	Gil Santschi	Frédéric Schlosser
Jenna Mannino	Florent Guye	